



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

2021-17-12 V 48

**ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
DES VEHICULES RUE DU PETIT PORTAIL  
A COMPTER DU LUNDI 3 JANVIER 2022 POUR 30 JOURS**

Le Maire de la Commune d'ANSOUIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU le Code Pénal

VU la demande de prolongation de l'arrêté du 19 octobre 2021 de l'Entreprise GUIGUES (13) en date du 16 décembre 2021.

VU les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable avec ouverture de tranchée pour le compte du SIVOM DURANCE LUBERON.

*CONSIDERANT* qu'il y a lieu de prévenir tous les risques d'accidents et d'interdire le stationnement des véhicules pendant la réalisation des travaux susvisés.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement des véhicules, seront interdit Rue du Petit Portail du **LUNDI 3 JANVIER 2022 POUR UNE DUREE DE 30 JOURS**. Un accès piétons sera maintenu en permanence avec les dispositifs de franchissement de tranchées, de grillages de délimitations des cheminements des piétons, complétés par des panonceaux directionnels afin de guider les piétons.

**ARTICLE 2** : Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable avec ouverture de tranchée rue du Petit Portail oblige à la fermeture de la circulation du Lundi 8 h00 au vendredi 17h00 de jour comme de nuit. La totalité de l'emprise de la rue sera restituée à la circulation des véhicules du vendredi 17 h00 au lundi 7h30 ainsi que les jours fériés. Toutes les fouilles devront être rebouchées ou correctement protégées en garantissant le libre passage des véhicules notamment les véhicules sanitaires et de secours. Les dépôts de matériaux, matériels dans l'enceinte du chantier devront être totalement sécurisés lors des périodes de réouverture à la circulation des véhicules.

**ARTICLE 3** : Les travaux se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'entreprise GUIGUES.

**ARTICLE 4** : La signalisation du chantier sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par l'entrepreneur. L'entrepreneur sera également chargé de régler la circulation au droit du chantier.

**ARTICLE 5** : La responsabilité de l'entrepreneur sera engagée par l'insuffisance de la signalisation et par les modifications qu'elle apportera temporairement aux conditions de circulation.

**ARTICLE 6** : L'ouverture du chantier est subordonnée à la vérification par le Maître d'ouvrage de panneaux de signalisation de chantier nécessaires à la signalisation temporaire.

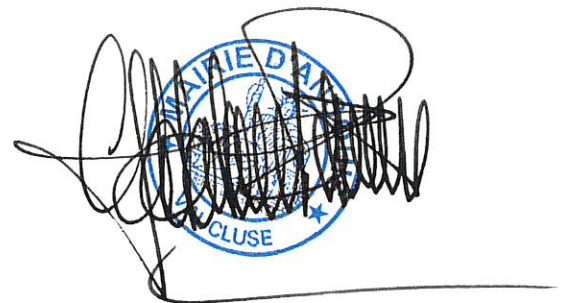
**ARTICLE 7** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés, l'entrepreneur sera responsable de tous incidents survenus du fait des travaux.

**ARTICLE 8** : Le présent arrêté sera affiché par l'entrepreneur à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 9** : Monsieur Le Maire d'ANSOUIS, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERTUIS, la Secrétaire Générale de Mairie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A ANSOUIS LE 17 DECEMBRE 2021

Géraud de SABRAN PONTEVES  
LE MAIRE,



**Karine Fari**

---

**De:** Georges Avakdjian <georges.avakdjian@guigues.fr>  
**Envoyé:** jeudi 16 décembre 2021 17:44  
**À:** Karine Fari  
**Objet:** Demande de prolongation d'arrêté de circulation  
**Pièces jointes:** ARRETE RUE DU PETIT PORTAIL ANSOUIS.pdf

Bonsoir,

Nous revenons vers vous pour vous demander un prolongation de l'arrêté de circulation concernant la rue du Petit Portail, car nous aurons les maillage à réaliser en début d'année 2022. De plus, nous aurions besoin d'un extension de notre arrêté de circulation à la Rue du Grand Four, car nous allons devoir intervenir pour la reprise des branchements de cette rue à la rentrée. La partie que nous devons reprendre est située à droite avant la Place du Château.

Nous vous joignons à ce mail l'ancien arrêté à modifier, puis voici les nouvelles dates : Du 03/01/2022 au 21/01/2022, représentant 20 jours de travail à partir du 03/01/2022.

Merci d'avance.

Bien cordialement.

--

Georges AVAKDJIAN  
Conducteur de Travaux



REÇU LE  
17 DEC. 2021  
MAIRIE D'ANSOUIS

**Entreprise GUIGUES**

86 chemin de la commanderie

13344 MARSEILLE cedex 15

tél : 04 91 09 40 62 / 06 26 76 01 31

Fax : 04 91 60 92 62

**e-mail : [georges.avakdjian@guigues.fr](mailto:georges.avakdjian@guigues.fr)**



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

-----  
This e-mail transmission (message and any attached files) may contain information that is proprietary, privileged and/or confidential to Veolia Environnement and/or its affiliates and is intended exclusively for the person(s) to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, please notify the sender by return e-mail and delete all copies of this e-mail, including all attachments. Unless expressly authorized, any use, disclosure, publication, retransmission or dissemination of this e-mail and/or of its attachments is strictly prohibited.

Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont Veolia Environnement et/ou l'une de ses entités affiliées sont propriétaires. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.